

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA Habitat et nomadisme au profit des projets d'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à HAGUENAU

CP/2019/558

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre l'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé, en conformité avec les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, adopté par le Conseil Départemental, le 2 novembre 2015 (CD/2015/110), a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017-2018), dans une cinquantaine de communes.

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention, en lien avec les Communes concernées, de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Dans ce cadre, AVA sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 6 000,00 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé, résidant sur le territoire de la commune de Haguenau.

L'opération concerne l'achat, la révision, l'installation, la livraison et la pose d'un mobil-home 4 saisons, au profit d'une femme âgée, vivant seule.

Cette opération est destinée à trouver une solution digne de relogement pour une personne très défavorisée vivant actuellement dans un habitat précaire installé illégalement, à proximité de sa fille, aidante familiale.

Elle a été montée en partenariat avec l'OPUS (qui rétrocède le terrain permettant l'installation) ainsi qu'avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Ville de Haguenau et l'UTAMS, dans le cadre du partenariat mis en place autour de la médiation

sociale FSL instituée sur le site Ettore Bugatti à Haguenau.

La subvention sollicitée auprès du Département s'élève à 6 000,00 € pour un coût de 10 000,00€ (60 %).

D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (10%) et de PROCIVIS Alsace (10%).

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Haguenau avance la participation du ménage au projet soit 20% (2 000€), qui lui seront remboursés en plusieurs échéances par le ménage.

La Ville de Haguenau prendra en charge le coût de raccordement aux réseaux.

L'intervention de l'association s'inscrit en complémentarité avec la MOUS départementale (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale en faveur du relogement des familles les plus défavorisées) qui vise à apporter des réponses atypiques et adaptées localement aux situations d'habitat précaire.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 6 000,00 € (soit 60% du montant TTC) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de cette opération et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEF2019	R2019 LOGEMENTS MENAGES DEFAVORISES	50 000 €	8 758,65 €	6 000 €

La Commission territoriale Nord a émis un avis favorable à cette proposition, le 14 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et Nomadisme une subvention d'un montant maximal de 6 000,00 € (représentant 60% du montant TTC de l'opération) pour permettre la réalisation d'une opération d'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à Haguenau,*
- *approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération,*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY